GRAND CONSEIL

Postulat - 23_POS_53 - Josephine Byrne Garelli et consorts au nom PLR - Etude sur les possibilités d'allégements administratifs pour les médecins assistants-es et les chefs-fes de clinique

Texte déposé :

Une récente enquête de l'Association suisse des médecins assistants-es et chef-fes de clinique (ASMAC), et menée par l'institut Démoscope, fait ressortir que leurs doléances se portent principalement sur leur surcharge administrative qui les fait régulièrement dépasser les normes prévues par la loi sur le travail. Passer parfois plus de temps devant un ordinateur qu'auprès des patients est un motif de frustration et de surcharge évident. Certes, il est juste d'avoir un suivi des soins donnés, mais leur tâche principale est de soigner les patients et de se former à cela. Or, leurs plaintes font ressortir le manque de processus clairs, de mesures à répertorier dont l'utilité n'est pas évidente et de papiers à remplir qui ne font qu'augmenter. Tout cela au détriment du temps passé auprès des patients.

Cette inflation administrative est d'ailleurs dénoncée à intervalles réguliers par nombre de professionnels-les de la santé.

Il n'est donc pas inutile d'entamer une réflexion approfondie sur le sujet de l'allégement administratif en général visant à redonner du temps aux médecins assistants-es et chefs-fes de clinique pour se concentrer sur les fondamentaux de leur profession.

La loi sur le travail permet de travailler 50h par semaine et dans le canton de Vaud les médecins assistants ont obtenu, après négociations, 46h par semaine. Or, ces limites sont souvent dépassées et font l'objet de nombreuses heures supplémentaires dues particulièrement au temps passé à l'administration et aux multiples colloques qui ne sont pas toujours gérés de manière efficiente et se prolongent sans apport avéré.

Lors de la période COVID-19, au vu de l'urgence et de la nouveauté de la situation, les procédures contraignantes avaient souvent fait place à plus de créativité et de bon sens. Il serait certainement intéressant de se pencher sur les enseignements à tirer de ces bonnes pratiques.

L'étude devrait se porter notamment sur les points suivants :

- Un suivi précis de la planification des horaires pour les médecins assistants-es et chefs-fes de clinique.
- Le décompte d'heures supplémentaires à compenser ou à payer par hôpital et par spécialité.
- Les exigences administratives impératives qui sont légalement imposées à ces fonctions.
- Les exigences administratives supplémentaires qui leur sont demandées
- La représentation en termes en termes d'heures pour ces exigences
- L'utilité avérée des colloques multiples et l'efficacité de leur gestion
- Les leçon à tirer des bonnes pratiques apparues pendant la crises COVID.19

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Aurélien Demaurex (V'L)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Carole Dubois (PLR)
4. Charles Monod (PLR)
5. Cloé Pointet (V'L)
6. David Raedler (VER)
7. Denis Dumartheray (UDC)
8. Elodie Golaz Grilli (PLR)
9. Georges Zünd (PLR)
10. Gérard Mojon (PLR)
11. Grégory Bovay (PLR)
12. Guy Gaudard (PLR)
13. Jean-Franco Paillard (PLR)
14. Jean-François Cachin (PLR)
15. Jean-Luc Bezençon (PLR)
16. Jean-Marc Udriot (PLR)
17. John Desmeules (PLR)
18. Laurence Cretegny (PLR)
19. Marc Morandi (PLR)
20. Marion Wahlen (PLR)
21. Maurice Neyroud (PLR)
22. Michael Wyssa (PLR)
23. Monique Hofstetter (PLR)
24. Nicolas Suter (PLR)
25. Philippe Germain (PLR)
26. Pierre Kaelin (PLR)
27. Pierre-André Romanens (PLR)
28. Pierre-François Mottier (PLR)

29. Regula Zellweger (PLR)
30. Sergei Aschwanden (PLR)
31. Thierry Schneiter (PLR)
32. Valérie Zonca (VER)
33. Yvan Pahud (UDC)